



CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DECONCENTRES DU 15 NOVEMBRE 2005

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

DECLARATION DE LA CGT

4753 agents de catégorie C remplissaient les conditions pour être promus en catégorie B.

240 agents étaient proposés par les CTRL.

10 postes étaient « offerts » à la promotion ! (2 pour 1000)

Que dire de plus ? Que dire à ces centaines d'agents qui attendent depuis des années un avancement largement mérité et dont beaucoup vont partir à la retraite sans l'avoir obtenu ?

Pas de création de postes, pas de concours, donc pas de promotions. Ici aussi « l'ascenseur social » est en panne ! Et depuis longtemps.

Tout ceci n'est bien sûr que la suite d'un long mépris à l'égard de l'ensemble des agents, conséquence de choix politiques et budgétaires que la CGT ne cesse de dénoncer et dont on constate aujourd'hui la triste réalisation. Situation encore aggravée par la mise en place et l'application de la LOLF, qui remplace de facto le système de progression personnelle et le droit à la carrière, garantis par le statut, par une gestion de carrière « au profil » dans le cadre d'une masse salariale contrainte.

Les documents qui nous ont été remis pour préparer cette CAP préfigurent d'ailleurs bien cette situation, puisque seuls les renseignements sur les agents proposés nous ont été transmis. Rien sur les proposables. Un CTRL a même poussé « l'obéissance » jusqu'à ne donner que les noms de 2 agents : le strict minimum ! De cette façon le choix, si choix il y a avec seulement 10 postes, serait vite fait.

Dans ces conditions à quoi bon siéger ? Pour entériner les choix des directeurs, qui se portent sur une toute petite poignée d'agents ? Alors que des centaines d'autres sont également méritants ? Est-ce le rôle d'une CAP que d'être placée sous le signe de l'arbitraire ?

La CGT, quant à elle, ne saurait s'associer et donc siéger à ce qu'elle considère comme un simulacre de concertation et non comme une CAP.

Elle ne doute pas que les agents, sachant ainsi ce qu'ils peuvent attendre d'un Ministère qui les méprise à ce point, comprendront et approuveront cette décision, que nous portons à leur connaissance.